

# Licence professionnelle Valorisation de produits de terroir

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Valorisation de produits de terroir. 2015, Université de Pau et des pays de l'Adour - UPPA. hceres-02038722

**HAL Id: hceres-02038722**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038722>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

## Rapport d'évaluation

### Licence professionnelle Industrie agroalimentaire, alimentation : Valorisation des produits de terroir

- Université de Pau et des Pays de l'Adour

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier Houssin, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Pau et des Pays de l'Adour

Établissement(s) partenaires :

- Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA) : Centre de Formation des Apprentis Agricole des Pyrénées Atlantiques (CFAA) et Centre de Formation Professionnelle Agricole des Pyrénées Atlantiques (CFPPA)
- Association pour la Formation en Milieu Rural (AFMR) à Etcharry
- Société PYRAGENA (Maison du Jambon) Arzacq 64

Créée en 2006, la licence professionnelle *Valorisation des produits de terroir* a un objectif très ciblé, qui consiste à apporter à des diplômés majoritairement issus de la filière de formation agricole les connaissances et compétences pour mener à bien un projet de développement d'un produit de terroir. Un tel objectif est cohérent avec les exigences actuelles de l'industrie agroalimentaire française, qui entend, dans un contexte de concurrence internationale accrue, se différencier dans ce domaine et conserver son avantage concurrentiel.

Le diplômé exercera des fonctions d'encadrement dans les TPE ou PME agroalimentaires ou agricoles diversifiées dans l'agroalimentaire. Il pourra également occuper des fonctions de conseiller dans les organismes consulaires ou des structures associatives liées au monde agricole ou agroalimentaire.

Ouverte en formation initiale et en formation par apprentissage, la formation s'articule autour de 4 unités d'enseignement (UE1 à UE4) et une UE d'adaptation dispensés sur deux semestres pour un volume horaire global de 410h hors stage et projets tutorés.

Le semestre 1 comprend une UE d'adaptation ainsi que les UE 1 (Economie générale, Economie agroalimentaire, droit et fiscalité de l'entreprise) et UE 3 (Gestion de la qualité et Contrôle qualité). Le semestre 2 comprend les UE 2 (Comptabilité, Gestion d'entreprise, Conduite de projets), UE 4 (Marketing, Technique de vente, GRH). L'UE 5 (Projet tutoré) et l'UE 6, qui concerne la période entreprise, sont à cheval sur les 2 semestres.

## Avis du comité d'experts

La formation est organisée conjointement par l'unité de formation et de recherche Droit économie gestion (UFR DEG) de l'UPPA qui assure son portage universitaire et par trois autres établissements qui sont : les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA), le Centre de Formation des Apprentis Agricole (CFAA) des Pyrénées Atlantiques et le Centre de Formation Professionnelle Agricole (CFPPA) des Pyrénées Atlantiques ; l'Association pour la Formation en Milieu Rural (AFMR) et la société PYRAGENA (Maison du Jambon). Elle se déroule sur chacun des sites de ces partenaires.

L'articulation des UE, leur structure et leur volume horaire sont très satisfaisants et conformes aux objectifs de la formation.

Elle est la seule formation de ce type proposée par l'UPPA. Le dossier ne mentionne aucune formation concurrente proposée sur le territoire.

Elle bénéficie de nombreux partenariats avec des acteurs professionnels qui participent de façon active à son animation (accueil et suivi des stagiaires ou des étudiants en contrat d'apprentissage, suivi des projets tutorés,

participation aux soutenances des stages, dispense d'enseignements...). La formation bénéficie d'un fort ancrage dans son environnement socio-professionnel.

La formation est pilotée conjointement par un Maître de Conférences en Sciences économiques représentant l'UFR DEG de l'UPPA, et par un représentant de chacune des autres parties prenantes : une formatrice coordinatrice au titre du CFAA, un formateur au titre de l'AFMR et la responsable de formation de la société PYRAGENA (Maison du Jambon).

L'équipe pédagogique est caractérisée par une très forte implication des formateurs ou des professionnels de la filière agricole. Ils assurent plus 83 % des heures de cours hors suivi d'étudiants. Les enseignants de l'UPPA assurent globalement 17 % des heures de cours réparties entre : deux enseignants-chercheurs section 5 du Conseil National des Universités : 15 % des heures d'enseignement et un enseignant-chercheur de la section 6 du Conseil National des Universités : 2 % des heures d'enseignement. La présence des enseignants-chercheurs dans la formation est marginale.

Dans le cadre de son pilotage, il est organisé une réunion de l'équipe pédagogique tous les 3 mois. De même, un bilan de formation est réalisé à chaque semestre dans l'optique d'effectuer les réajustements nécessaires au bon déroulement de la formation. Par ailleurs, la formation semble ne pas disposer d'un conseil de perfectionnement car rien dans le dossier ne mentionne un conseil de perfectionnement ou une instance similaire.

Les effectifs de la formation sont en évolution et se situent autour de 21 étudiants en moyenne entre 2010 et 2014. Ces effectifs sont globalement satisfaisants. L'absence d'information sur le nombre de candidatures dans la formation, rend difficile l'appréciation de son niveau de sélectivité ainsi que de son attrait.

Le taux de réussite est excellent, il est globalement de 100 % à l'exception des années 2010-2011 (95 %) et 2013-2014 (92 %).

La poursuite d'étude est relativement faible au niveau de l'enquête nationale, elle se situe autour de 12,5 % en moyenne des répondants. Alors que sur les enquêtes internes, réalisées toutes en mars 2014, elle connaît une forte croissance car elle passe de 11 % en 2011 à 26 % en 2012 et 37 % en 2013. Un tel taux de poursuite d'études est relativement élevé.

Au niveau des études poursuivies, si le choix de certains étudiants semble pertinent et logique car ils poursuivent dans des domaines en lien avec le secteur agricole ou agroalimentaire, d'autres étudiants font des choix pour le moins curieux et totalement déconnectés du monde de l'agroalimentaire et du monde agricole en général (L2 d'économie, L3 d'économie, licence pro à l'UPPA, L3 Comptabilité Finance). Cela pose la question du profil des étudiants recrutés et de la définition de leur projet professionnel en amont. Ceci interroge également sur les modalités de recrutement des étudiants.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle, sur la base de l'enquête nationale, celle-ci semble satisfaisante car elle est en moyenne de 75 % sur les années 2009, 2010 et 2011.

Sur l'enquête interne, le taux d'insertion est également à un niveau satisfaisant, il est de façon globale à 72 % en moyenne. En ce qui concerne la qualité de cette insertion, elle est en moyenne de 52 % dans le secteur agricole, agroalimentaire ou para agricole. Ceci n'est pas pleinement satisfaisant, surtout que le taux d'insertion dans le secteur agroalimentaire qui est le cœur de cette formation, est en moyenne de 37 % sur les années 2009, 2010 et 2011. On peut donc s'interroger sur la qualité de l'insertion des étudiants.

## Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	La place de la recherche est inexistante. Ceci n'est pas l'objectif de cette licence professionnelle. D'ailleurs le volume horaire des cours effectués par les enseignants-chercheurs en témoigne.
Place de la professionnalisation	Différents dispositifs sont mis en place afin de favoriser la professionnalisation des étudiants : organisation conjointe de la formation avec des organisations professionnelles (centres de formation professionnelle, associations, entreprises) ; la place importante occupée par les professionnels dans le dispositif d'animation de la formation (83 % des heures de cours

	<p>assurés par eux, participation aux jurys, proposition de sujets de projets tutorés etc...);</p> <p>Ouverture en alternance de la formation avec contrat d'apprentissage (30 semaines en entreprises); les étudiants en formation initiale effectuent un stage de 15 semaines.</p> <p>Cependant, le dossier ne donne aucune information sur les modalités concrètes d'encadrement des étudiants en entreprise (livret d'apprentissage, visite d'entreprise...). Ces modalités d'encadrement devraient être précisées. La place de la professionnalisation dans la formation reste toutefois forte.</p>
Place des projets et stages	<p>Les projets (140h de suivi), les stages (15 semaines) et l'alternance (30 semaines) sont des dispositifs importants pour cette formation.</p> <p>Cependant, les conditions de réalisation de ces projets (livrables attendus, outils de gestion de projet mis en œuvre, dispositifs pédagogiques associés, conditions du tutorat, etc.) mériteraient d'être détaillées.</p>
Place de l'international	<p>La place de l'international est inexistante. Aucun cours de langue n'est dispensé. La formation semble davantage rechercher un ancrage local fort. La formation accueille néanmoins des étudiants étrangers.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>La procédure de sélection des diplômés n'est pas précisée dans le dossier.</p> <p>Les étudiants sélectionnés entre 2010 et 2014 sont en majorité issus d'un BTS ou d'un BTSA à plus de 76 % en moyenne. Le nombre d'étudiants issus d'un DUT est très faible, il est en moyenne de 8 %. Le reste des étudiants soit 15 % est issu d'une formation de type L2, L3 ou master hors UPPA. Les étudiants de la L2 de l'UPPA représentent 1 % en moyenne des effectifs. Peu de passerelles semblent exister avec des L2 de l'UPPA.</p> <p>Les effectifs sont repartis entre formation initiale (19 % en moyenne des effectifs), formation en contrat d'apprentissage (50 % en moyenne des effectifs) et formation continue hors contrat de professionnalisation (31 % en moyenne des effectifs).</p> <p>L'alternance occupe une place centrale dans la formation.</p> <p>Aucun dispositif particulier d'aide à la réussite n'est mis en œuvre.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Les enseignements sont dispensés suivants des modalités assez classiques : cours magistraux et travaux dirigés, travaux pratiques, travaux de groupes avec soutenances, etc.</p> <p>La politique en matière de numérique est celle définie par l'UPPA.</p> <p>La formation ne met aucune modalité particulière en place.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Les étudiants sont évalués suivant des modalités assez classiques : un examen terminal écrit en fin de chaque semestre, et pour les projets tutorés et le mémoire, l'évaluation se fait sur la base d'un document écrit et d'une soutenance devant un jury.</p> <p>En l'état, les modalités d'évaluation présentées sont conformes aux objectifs de la formation.</p> <p>Les règles de délivrance du diplôme sont conformes à l'arrêté de 1999.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>En termes de suivi de l'acquisition des compétences, aucun dispositif particulier n'est déployé au niveau de la formation.</p> <p>Le dispositif de l'UPPA permettant à chaque étudiant de réaliser son portefeuille d'expérience et de compétences tout au long de son cursus universitaire, n'a pas encore été étendu à la formation.</p>

	Le supplément au diplôme existe et est contenu dans le dossier.
Suivi des diplômés	<p>Le suivi des diplômés fait l'objet d'une double enquête, une enquête nationale organisée par l'Observatoire des étudiants (ODE) et une enquête interne.</p> <p>En ce qui concerne l'enquête nationale le taux de retour est en moyenne de 75 % sur les années 2009, 2010 et 2011. Ce taux de retour est satisfaisant.</p> <p>L'enquête interne présente, elle, un taux de retour plus satisfaisant, il est en moyenne de 98 %. Cependant, on peut s'interroger sur sa fiabilité et sa fréquence. En effet, les enquêtes pour les années 2011, 2012 et 2014 ont été toutes réalisées en mars 2014.</p> <p>Ceci montre que le suivi des diplômés en interne n'est pas régulier.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>La formation ne dispose pas d'un conseil de perfectionnement, ni d'un organe remplissant le même rôle.</p> <p>La procédure d'autoévaluation n'existe pas. Le dossier n'en fait pas mention.</p>

## Synthèse de l'évaluation de la formation

### Points forts :

- Bonne implication des professionnels et bon ancrage de la formation dans son environnement socio-professionnel
- Formation adaptée aux attentes du monde professionnel aussi bien au niveau de ses objectifs, de son organisation, de son contenu et de sa pédagogie
- Taux de réussite élevé

### Points faibles :

- Absence de conseil de perfectionnement et de dispositif d'autoévaluation
- Faible taux d'insertion dans le secteur de l'agroalimentaire
- Absence de dispositifs de suivi et d'accompagnement des étudiants dans le cadre de l'acquisition de compétences

### Conclusions :

La formation a des objectifs clairs et précis. Elle bénéficie de liens forts avec les professionnels, ce qui semble faciliter l'accès des étudiants à des contrats d'apprentissage et à des stages. Il serait judicieux de mettre en place un conseil de perfectionnement incluant outre les parties prenantes, d'autres acteurs professionnels avec lesquels ils sont en lien, des représentants des étudiants et des anciens diplômés insérés dans le domaine de l'agroalimentaire. Le dispositif d'autoévaluation devrait également être mis en place.

Par ailleurs, le faible nombre d'enseignants-chercheurs des sections 05 et 06, interpelle sur le positionnement de la formation dans le champ sciences-économiques et gestion. De même, si le taux de réponses des diplômés aux enquêtes est satisfaisant, nous invitons les responsables de la formation à organiser les enquêtes internes à une fréquence plus régulière. Un délai de 6 mois ou d'un an après la formation est celui généralement observé dans des formations de ce type. Enfin, le dossier proposé aurait mérité une relecture attentive, en effet des coquilles et des problèmes de forme sont à regretter.

# Observations de l'établissement





L'université de Pau et des Pays de l'Adour ne présente pas d'observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES concernant la formation suivante :

- LP Valorisation des produits du terroir

Fait à Pau le 10/07/2015

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' and 'B.' with a horizontal line underneath.

**Michel Braud**  
Vice-président de la CFVU